



RECONNAISSANCE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE 2022

Les territoires s'engagent pour la nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Palmarès et lancement du programme « Territoires Engagés pour la Nature »

Cette année, 9 nouvelles collectivités obtiennent la reconnaissance "Territoires Engagés pour la Nature" pour 3 ans et viennent rejoindre les 44 collectivités déjà reconnues depuis 2019. Le palmarès a été annoncé à l'occasion de la journée régionale SudBiodiv' organisée par l'ARBE et ses partenaires le 14 octobre 2022.

Les territoires engagés pour la Nature

Alpes-de-Haute-Provence : Gréoux-les-Bains, Le Lauzet-Ubaye, Esparron de Verdon, Revest des Brousses, Volonne
Alpes-Maritimes : Métropole Nice-Côte d'Azur, Saint-Jeannet, Saint-Laurent du Var, Vence, Villeneuve-Loubet, La Colle sur Loup, Mandelieu la Napoule, Saint Paul de Vence
Bouches-du-Rhône : Arles, Bouc-Bel-Air, La Fare-les-Oliviers, Istres, Marseille, Miramas, Septèmes-les-Vallons, Venelles, Alleins, Aureille, Jouques, Mallemort de Provence, Saint Chamas
Hautes-Alpes : Val Buech Méouge
Var : Collobrières, Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Le Cannet des Maures, Ollioules, Toulon, Fréjus, Puget sur Argens
Vaucluse : Ansois, Avignon, Cabrières d'Aigues, Le Thor, Villes-sur-Auzon, Bonnieux, Saint Martin de Castillon, Les Taillasses

Palmarès 2022

Alpes-de Haute-Provence : Blioux, Riez
Alpes-Maritimes : Grasse, La Trinité, Valdeblore
Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Cabriès, Vitrolles
Var : Saint Raphaël

Le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » : il a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. Ce dispositif est décliné en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2019. Partout en France, à l'échelle locale, élus, agents techniques, associations et citoyens peuvent faire la différence quand il s'agit de préserver la biodiversité pour améliorer le cadre de vie : prise en compte de la nature dans les politiques d'urbanisme et les projets d'aménagement et de rénovation, gestion des espaces verts, végétalisation des espaces urbains, préservation des espaces naturels et agricoles ...

CONTACTS PRESSE

ARBE – Alexandra Acca – a.acca@arbe-regionsud.org - 07 63 77 48 70 / Audrey Glorian – a.glorian@arbe-regionsud.org - 06 03 10 67 13
ACCES PRESSE – Sylvie Tarquini - starquini@accespresse.fr - 06 24 28 57 47 / Anne Kramel - akramel@accespresse.fr - 06 25 45 01 00

Membres pléniers de l'ARBE :



Membres associés de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



RECONNAISSANCE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE 2022

Cette opération pilotée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par l'Office Français de la Biodiversité [OFB], l'Agence de l'Eau, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF] et la Région Sud, est animée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]. **À destination des communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles**, elle vise à valoriser les actions qui permettent aux collectivités de s'engager dans une démarche de progrès et agir en faveur de la biodiversité.

Pour candidater, les collectivités définissent un **programme d'actions en faveur de la biodiversité** pour 3 ans : gérer écologiquement les espaces verts, végétaliser les rues, lutter contre la pollution lumineuse, associer les citoyens dans la protection de la nature, concevoir des bâtiments et des aménagements qui prennent en compte la nature, etc. Leur dossier est analysé par un **jury régional** composé de la Région Sud, la DREAL, la DRAAF, l'OFB, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ARBE ainsi que des partenaires techniques régionaux. *

Pourquoi s'engager ? La collectivité qui s'engage peut être **accompagnée par l'ARBE** et par l'ensemble des partenaires du dispositif pour le montage de projets, intégrer un club afin de bénéficier de ressources d'outils mutualisés et de partages d'expériences, développer de nouvelles compétences en matière de biodiversité, et bénéficier de prérequis facilitant certains financements publics.

QUESTIONS PRATIQUES POUR CANDIDATER

Qui peut participer ?

> toutes les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles

Comment participer ?

> Rendez-vous sur le site de l'ARBE et **déposez votre dossier de candidature jusqu'au 15 décembre 2022.**

Plus d'informations

> sur le site internet de l'ARBE : [rubrique nos actions / labels et chartes / Territoires Engagés pour la Nature](#)

*Dispositif porté par un comité technique régional :

- Région Sud
- Direction inter-régionale de l'Office français pour la biodiversité [OFB]
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF]
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil Départemental du Vaucluse
- Comité Régional du Tourisme
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse [CAUE 84]
- Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var [AUDAT]
- Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse [AURAV]
- Les huit parcs naturels régionaux [Alpilles, Baronnies Provençales, Camargue, Luberon, Mont Ventoux, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon]
- Les quatre parcs nationaux [Calanques, Écrins, Mercantour, Port Cros]
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement [CEREMA]
- L'Union Régionale des Centres Permanent d'Éducation à l'Environnement,
- Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]